

VENDEDI 16 FÉVRIER 1889

ACTUALITÉ

C'est M. E. H. Clarke qui a répondu, aujourd'hui, au discours sur le budget du trésorier Ross, à Toronto.

Sir Charles Tupper vient d'arriver à Londres du retour d'un voyage à Paris. Il partira pour venir en Canada le 14 du mois prochain.

Une députation de manufacturiers de Montréal est arrivée hier à Ottawa pour protester contre le bill des combines de M. Wallace.

W. J. Reay fabrique 37 millions de verges de ruban par année, ou environ 22,731 millions de longueur; si le ruban était étendu sur une seule ligne.

Les charretiers de voiture fine sont si nombreux à Londres, que leurs voitures marchant en procession serrée s'étendraient sur une longueur de 45 milles.

Les conservateurs de Toronto ont donné un banquet à M. Montague, hier soir. La contestation de l'élection de Haldimand a été confiée à M. MacCarthy.

Pendant le cours de l'année 1887, 42 personnes ont été tuées et 57 blessées sur les passages à niveau; de chemin de fer dans l'état du Maine; à Chicago il y a eu 142 morts par la même cause.

Le canal de quatre milles de long à travers l'isthme de Corinthe, en Grèce, est sur le point d'être achevé. L'histoire nous dit que cet ouvrage fut commencé sous l'empereur Néron il y a plus de 1700 ans. Les Grecs!

On a publié récemment à Londres un curieux volume, le recueil de tous les discours prononcés par les princes de G.-L. depuis vingt-cinq ans. Le Correspondant, de Paris, résume cet ouvrage dans un intéressant article, qui est en même temps la jeunesse et les voyages de l'héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre.

Le volume contient environ cent cinquante discours prononcés à l'occasion des solennités les plus diverses et qui sont comme le tableau de l'histoire même de l'Angleterre depuis un quart de siècle.

Comme preuve du succès de la politique nationale, on constate que les importations de matières premières qui entrent dans la fabrication indigène, augmentent avec une rapidité étonnante. En 1868, ces importations atteignaient à peine \$5,355,000, tandis que l'an dernier elles s'élevaient à \$28,361,347.

Et cela sans compter les importations de fer et autres métaux, particulièrement fabriqués, et qui réellement devraient porter ce chiffre à \$31,000,000. C'est ainsi que nous n'importons en 1868 que 1,250,000 livres de coton, tandis que vingt ans plus tard, il faut accuser 33,500,000 livres.

L'association des jeunes conservateurs de Toronto doit discuter dans quelques jours, de concert avec l'association des jeunes libéraux de la même ville, une question qui pourrait bien être transportée de ce parlement à Ottawa. L'on discutera s'il ne serait pas à propos de donner aux Etats-Unis pleine liberté de faire la pêche dans les eaux canadiennes en retour de la concession du Maine aux autorités canadiennes.

Ces jeunes politiciens de Toronto ont bien de discuter cette éventualité qui pourrait peut-être se présenter plus tôt qu'on ne le croit.

Dans une autre colonne nous parlons de la dépréciation comparée des terres au Canada et aux Etats-Unis. Sir Richard Cartwright est d'avis que les terres en Canada ont perdu beaucoup de leur valeur, et il prétend pouvoir en juger en connaissance de cause, vu qu'il est lui-même grand propriétaire de terrains. Mais cet exemple de Sir Richard tombe à faux, car les terres qu'il possède ne lui ayant jamais rien coûté ne peuvent pas avoir pour lui perdu de leur valeur.

L'Empire raconte comme suit comment Sir Richard se trouve propriétaire de si grands terrains dans les comtés de Frontenac, Lennox et Addington. Son grand père Richard Cartwright était en 1798 membre de la commission des terres de la couronne qui s'est réunie à Kingston, et il a eu soin alors de se tailler, avec l'aide de ses confrères dans la commission naturellement, un petit héritage de 33 terres qu'il a laissées à ses enfants.

M. Cook a donné avis qu'il demanderait au gouvernement de dire s'il est vrai qu'un ordre en conseil a été passé pour empêcher les propriétaires de scieries de jeter le bran de scie dans la rivière Ottawa.

M. Edwards a demandé copie de la correspondance au sujet de la remise de droits sur des machines importées dans la Colombie Anglaise, et la correspondance au sujet de la demande de M. E. P. Wright, d'Ottawa, pour une remise de droits.

M. Colter a été présenté à la chambre, hier après midi, par Sir Richard Cartwright et M. John Charlton. C'était pendant le dis-

cours de M. Landerkin à l'appui de sa motion demandant d'abolir le droit sur le maïs. M. Landerkin saisissant l'occasion prétendit que l'élection de M. Colter était un prétexte contre la politique protectionniste, et une preuve que les amis de la réciprocité arrivent plus nombreux en chambre. C'est le troisième depuis l'ouverture de la session. Ils arrivent, a répliqué Sir John, mais nous ne partons pas. Cette saillie de Sir John a tourné les rieurs de son côté.

LA SÉANCE D'HIER. La discussion sur la motion de M. Landerkin, demandant l'abolition des droits sur le maïs, a été désastreuse pour l'opposition.

MM. Amyot, Brien, d'Essex, et Campbell, de Kent, se sont séparés de l'urs amis sur cette question et ont tout à tour combattu leur politique.

Le discours de M. Gigault a eu beaucoup d'effet. Le député de Rouville a cité le Hansard du 9 avril 1878, et a montré que plusieurs des libéraux qui, aujourd'hui, demandent l'abolition des droits sur le maïs américain, parlaient et votaient en faveur d'une résolution proposée par M. Béchard, demandant que les droits fussent imposés.

M. Gigault est d'avis que l'imposition d'un droit sur le maïs américain est tout à l'avantage du cultivateur canadien. Mais c'est M. Amyot qui a les beaux désarçonnés ses amis libéraux lorsqu'il leur a annoncé qu'il était encore protectionniste et voterait pour le maintien des droits sur le maïs. Le vote a donné 111 pour le gouvernement et 71 pour l'opposition, soit une majorité de 40 voix.

UNE ERREUR. Le Sun, de New York, assure que l'annexion aurait pour résultat de faire augmenter la valeur des terres dans les provinces d'Ontario et de Québec. C'est un argument boiteux et une assertion qui manque absolument de base, dit la *Marine*.

Le Sun n'a pas même le mérite de l'invention, car c'est à une des ritournelles favorites de nos excellents rouges—auxquels il faut être emprunté, du reste.

Les faits démontrent la fausseté absolue de cette prétention, et prouvent, au contraire, que la valeur de la propriété rurale augmente beaucoup plus rapidement sous le régime actuel que dans les Etats limitrophes. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à consulter les recensements de 1860 à 1880, tant pour le Haut-Canada que le Bas-Canada que pour les Etats de l'Est et du Centre.

On voit par ces documents qu'il y a eu diminution de la valeur des fermes, dans une partie de ces Etats et que l'augmentation a été légère dans les autres, tandis que les provinces canadiennes ont réalisé des progrès merveilleux, durant ce même espace de temps, dans tout ce qui a trait à la valeur des terres et des propriétés rurales.

Nos cultivateurs n'ont donc aucun intérêt à rechercher l'assimilation désirée par MM. Goldwin Smith et Richard Cartwright.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement à ce point de vue que nous avons progressé plus rapidement que nos voisins immédiats. C'est sous presque tous les rapports que le Maine, le New-Hampshire, le nord de l'Etat de New-York, les terres stationnaires, ou à peu près, depuis un quart de siècle. Il n'ont pas plus augmenté qu'à la population et à la richesse générale que quand à la valeur du sol. Ce n'est pas de ce côté que les Etats-Unis ont pris le prodigieuse impulsion dont on parle tant : c'est du côté de l'Ouest. Les Etats du Nord, comme ceux du Sud, ont langué, depuis la guerre de sécession. Ce n'est pas à nous d'en venir leur sort, mais à eux d'en venir le nôtre.

M. Meredith ne demandait d'ailleurs à M. Mowat qu'une chose des plus raisonnables : la nomination d'un comité ou d'une commission, au choix du gouvernement, pour s'enquérir des moyens à prendre pour remédier à ce mal.

M. Mowat a eu la maladresse de refuser la demande de M. Meredith, et celui-ci a eu l'habileté de faire voir à la chambre que le sort de la ville de London n'était pas seul en jeu, mais que plusieurs autres villes dans la province étaient exposées aux mêmes poursuites de la part du Bureau de Santé provincial.

M. Mowat a commencé à comprendre sa faute lorsqu'il a vu plusieurs de ses partisans adopter les mêmes vues que M. Meredith, mais il était trop tard pour reculer, et le vote était pris ne lui laissant qu'une majorité de onze voix. MM. Haldimand, Snider et Waters, votèrent avec l'opposition.

Les comptes publics viennent d'être soumis et le discours sur le budget sera prononcé aujourd'hui. Le rapport sur l'éducation a aussi été soumis. Ce rapport constate qu'il y a 5,549 écoles publiques avec 7,000 instituteurs, et 229 écoles séparées avec 491 instituteurs, ce qui montre une augmentation de 54 écoles et 157 instituteurs en onze ans. La moyenne du salaire pour les instituteurs est de \$425 et pour les institutrices de \$292.

Le jour de Noël, chez son oncle Lewiston, Maine, furent déposés quelques jours un sujet de longues dissertations aux chroniqueurs de la presse américaine.

Joséphine Bédard est une jeune canadienne brune, très jolie, vive et aux yeux noirs, qui était en visite, le jour de Noël, chez son oncle Lewiston, Maine, furent déposés quelques jours un sujet de longues dissertations aux chroniqueurs de la presse américaine.

Quand le reporter se présenta pour voir la jeune fille, c'était à l'heure du dîner. Tous les membres de la famille étaient à table pendant que Joséphine se bécotait en lisant un livre d'histoire.

Questionnée sur sa vie par le reporter, elle raconta qu'elle était née à Tingwick, dans les cantons de l'Est, au Canada, en 1872. Son père était cultivateur. Sa mère succomba à une maladie quand elle-même n'avait que trois mois.

Comme presque tous les enfants, elle jussait d'une bonne santé et était forte pour son âge. Joséphine fut mise à l'école pendant quelques mois et ensuite elle aida sa belle mère aux soins du ménage.

Le jour de Noël 1881, Joséphine tomba malade et le médecin constata que c'était la diphtérie; durant trois semaines elle fut entre la vie et la mort. Depuis le commencement de sa maladie jusqu'à présent, elle n'a pris rien autre chose que de l'eau qu'elle ne prend qu'avec discrétion, comme la plupart des mortels.

Aucun insecte ne peut réveiller son appétit; les plus beaux fruits n'ont aucun attrait pour elle.

Il y a plus. Il paraît que cette fille prodigieuse n'a pas manqué d'entreprendre, comme elle le fait de propositions, offrant de lui payer des sommes considérables, si elle consentait à les suivre pour se donner un spectacle au public.

Or, deux de ces personnes se la disputèrent maintenant devant les tribunaux, chacun d'eux prétendant que la jeune prodige a contracté des engagements avec lui.

On écrit de Chatham, chef-lieu du comté de Pittsylvania (Virginie), nous écrit que cette ville a été le théâtre du procès d'un jeune nègre, qui vient d'être condamné à mort pour avoir outragé une petite fille de sept ans.

Un jour du mois de mai dernier, le nègre G. P. de vingt ans, a rencontré, entre onze heures et midi, près de Danville, dans le comté de Pittsylvania, une petite fille, Jenny Pollock, qui était allée chercher l'eau à une source située à moins de cent pas de la demeure de ses parents. Pritchett, jeté sur la petite fille, l'a baillonnée, entraînée dans un endroit écarté et finalement outragé. Le misérable s'est enfui ensuite abandonnant sa victime sans connaissance.

Les fonctionnaires publics. Le président de la Chambre propose comme amendement "que les présidents du Sénat, de la Chambre des Communes, du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de l'Ontario, soient défranchisés de la loi et que celle-ci devienne en vigueur le jour de sa sanction," afin d'ajouter le président, qu'elle devienne en vigueur avant la confection des nouvelles listes électorales.

L'honorable M. Taillon concourt dans l'amendement qu'il félicite le président de la Chambre de ce qu'il garde son droit de suffrage.

L'amendement est adopté et la troisième lecture du bill est de nouveau ajournée.

Quelques bills subsistent leur deuxième ou troisième lecture et la séance est levée à 11 heures.

La mort d'un géant. New York, 14—On vient d'enterrer à Clyde (New Jersey) le célèbre Ruth Goshen, le géant le plus grand que le fameux Barnum ait jamais exhibé. Il avait dix ans, Goshen passait ses hivers à Clyde, petite station de chemin de fer de Pensylvanie, près de New-Brunswick. C'est là qu'il est mort après une maudie de six mois environ.

Pendant tout le temps qu'il fut malade, Goshen avait quatre hommes vigoureux pour le soigner et ils n'ont pu de trop lorsqu'il fallait le transporter hors de son lit et il ne pouvait plus bouger, Goshen, pieds nus, avait une hauteur de sept pieds deux pouces; ses épaules avaient deux pieds six pouces de large, et il pesait 634 livres. D'après des papiers trouvés chez lui, le défunt était né en Egypte et était âgé de soixante-dix ans environ.

A Panama. New York, 14—Il y a eu depuis dix jours quelque agitation sur l'isthme de Panama, en raison des rumeurs venues d'Europe au sujet du canal de Panama et aussi de questions locales. Quoiqu'un grand nombre d'hommes soient sans emploi, les crimes ne se sont pas multipliés. Goshen avait quatre hommes vigoureux pour le soigner et ils n'ont pu de trop lorsqu'il fallait le transporter hors de son lit et il ne pouvait plus bouger, Goshen, pieds nus, avait une hauteur de sept pieds deux pouces; ses épaules avaient deux pieds six pouces de large, et il pesait 634 livres. D'après des papiers trouvés chez lui, le défunt était né en Egypte et était âgé de soixante-dix ans environ.

UNE JEUNE CANADIENNE VIVANT SANS NOURRITURE. Lewiston, 14.—Une jeune fille du Canada, qui est en ce moment à Lewiston, Maine, fournit depuis quelques jours un sujet de longues dissertations aux chroniqueurs de la presse américaine.

Le chemin de fer autorisé par ces trois bills devra partir d'un point sur la rivière Ottawa, jusqu'à un autre point sur le fleuve St Laurent près de Québec, ce sera le Northern Central; c'est le premier bill. Le second chemin partira d'un point sur la rivière Chaudières, en face de Québec, et se dirigera jusqu'à Metapedia, ce sera le Eastern Pacific; et le troisième se dirigera de Metapedia jusqu'au bassin de Gaspé, ce sera le chemin de fer de Gaspé.

Jusqu'à là, tout est bien, mais où l'extraordinaire commence, c'est lorsque l'on dit que deux millions et demi de capital souscrit suffiront aux compagnies qui vont construire ces chemins de fer, et qu'aucun des actionnaires ne sera tenu de payer ce capital, qui ne sera composé que de parts distribuées entre les ingénieurs, entrepreneurs et "personnes employées à favoriser l'entreprise."

L'argent nécessaire à la construction du chemin sera prélevé au moyen d'obligations s'élevant à \$20,000 par mille, et ces obligations pourront être émises sur simple location du chemin et production des plans. Belle garantie pour ceux qui achèteront des débetures. Qui leur dira que le chemin sera jamais construit.

Mais la compagnie a d'autres privilèges extraordinaires. Elle pourra posséder des terrains miniers et forestiers, exploiter ces mines et ces forêts, mais ceux qui auront avancé l'argent pour la construction du chemin de fer sur la foi des débetures n'auront aucun recours sur ces mines et ces forêts.

Il est douteux que des capitalistes risquent ainsi leur argent.

CONDAMNATION A MORT. On écrit de Chatham, chef-lieu du comté de Pittsylvania (Virginie), nous écrit que cette ville a été le théâtre du procès d'un jeune nègre, qui vient d'être condamné à mort pour avoir outragé une petite fille de sept ans.

Un jour du mois de mai dernier, le nègre G. P. de vingt ans, a rencontré, entre onze heures et midi, près de Danville, dans le comté de Pittsylvania, une petite fille, Jenny Pollock, qui était allée chercher l'eau à une source située à moins de cent pas de la demeure de ses parents. Pritchett, jeté sur la petite fille, l'a baillonnée, entraînée dans un endroit écarté et finalement outragé. Le misérable s'est enfui ensuite abandonnant sa victime sans connaissance.

Les fonctionnaires publics. Le président de la Chambre propose comme amendement "que les présidents du Sénat, de la Chambre des Communes, du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de l'Ontario, soient défranchisés de la loi et que celle-ci devienne en vigueur le jour de sa sanction," afin d'ajouter le président, qu'elle devienne en vigueur avant la confection des nouvelles listes électorales.

L'honorable M. Taillon concourt dans l'amendement qu'il félicite le président de la Chambre de ce qu'il garde son droit de suffrage.

L'amendement est adopté et la troisième lecture du bill est de nouveau ajournée.

Quelques bills subsistent leur deuxième ou troisième lecture et la séance est levée à 11 heures.

La mort d'un géant. New York, 14—On vient d'enterrer à Clyde (New Jersey) le célèbre Ruth Goshen, le géant le plus grand que le fameux Barnum ait jamais exhibé. Il avait dix ans, Goshen passait ses hivers à Clyde, petite station de chemin de fer de Pensylvanie, près de New-Brunswick. C'est là qu'il est mort après une maudie de six mois environ.

Pendant tout le temps qu'il fut malade, Goshen avait quatre hommes vigoureux pour le soigner et ils n'ont pu de trop lorsqu'il fallait le transporter hors de son lit et il ne pouvait plus bouger, Goshen, pieds nus, avait une hauteur de sept pieds deux pouces; ses épaules avaient deux pieds six pouces de large, et il pesait 634 livres. D'après des papiers trouvés chez lui, le défunt était né en Egypte et était âgé de soixante-dix ans environ.

A Panama. New York, 14—Il y a eu depuis dix jours quelque agitation sur l'isthme de Panama, en raison des rumeurs venues d'Europe au sujet du canal de Panama et aussi de questions locales. Quoiqu'un grand nombre d'hommes soient sans emploi, les crimes ne se sont pas multipliés. Goshen avait quatre hommes vigoureux pour le soigner et ils n'ont pu de trop lorsqu'il fallait le transporter hors de son lit et il ne pouvait plus bouger, Goshen, pieds nus, avait une hauteur de sept pieds deux pouces; ses épaules avaient deux pieds six pouces de large, et il pesait 634 livres. D'après des papiers trouvés chez lui, le défunt était né en Egypte et était âgé de soixante-dix ans environ.

Le chemin de fer autorisé par ces trois bills devra partir d'un point sur la rivière Ottawa, jusqu'à un autre point sur le fleuve St Laurent près de Québec, ce sera le Northern Central; c'est le premier bill. Le second chemin partira d'un point sur la rivière Chaudières, en face de Québec, et se dirigera jusqu'à Metapedia, ce sera le Eastern Pacific; et le troisième se dirigera de Metapedia jusqu'au bassin de Gaspé, ce sera le chemin de fer de Gaspé.

Jusqu'à là, tout est bien, mais où l'extraordinaire commence, c'est lorsque l'on dit que deux millions et demi de capital souscrit suffiront aux compagnies qui vont construire ces chemins de fer, et qu'aucun des actionnaires ne sera tenu de payer ce capital, qui ne sera composé que de parts distribuées entre les ingénieurs, entrepreneurs et "personnes employées à favoriser l'entreprise."

L'argent nécessaire à la construction du chemin sera prélevé au moyen d'obligations s'élevant à \$20,000 par mille, et ces obligations pourront être émises sur simple location du chemin et production des plans. Belle garantie pour ceux qui achèteront des débetures. Qui leur dira que le chemin sera jamais construit.

Mais la compagnie a d'autres privilèges extraordinaires. Elle pourra posséder des terrains miniers et forestiers, exploiter ces mines et ces forêts, mais ceux qui auront avancé l'argent pour la construction du chemin de fer sur la foi des débetures n'auront aucun recours sur ces mines et ces forêts.

Il est douteux que des capitalistes risquent ainsi leur argent.

CONDAMNATION A MORT. On écrit de Chatham, chef-lieu du comté de Pittsylvania (Virginie), nous écrit que cette ville a été le théâtre du procès d'un jeune nègre, qui vient d'être condamné à mort pour avoir outragé une petite fille de sept ans.

Un jour du mois de mai dernier, le nègre G. P. de vingt ans, a rencontré, entre onze heures et midi, près de Danville, dans le comté de Pittsylvania, une petite fille, Jenny Pollock, qui était allée chercher l'eau à une source située à moins de cent pas de la demeure de ses parents. Pritchett, jeté sur la petite fille, l'a baillonnée, entraînée dans un endroit écarté et finalement outragé. Le misérable s'est enfui ensuite abandonnant sa victime sans connaissance.

Les fonctionnaires publics. Le président de la Chambre propose comme amendement "que les présidents du Sénat, de la Chambre des Communes, du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de l'Ontario, soient défranchisés de la loi et que celle-ci devienne en vigueur le jour de sa sanction," afin d'ajouter le président, qu'elle devienne en vigueur avant la confection des nouvelles listes électorales.

L'honorable M. Taillon concourt dans l'amendement qu'il félicite le président de la Chambre de ce qu'il garde son droit de suffrage.

L'amendement est adopté et la troisième lecture du bill est de nouveau ajournée.

Quelques bills subsistent leur deuxième ou troisième lecture et la séance est levée à 11 heures.

La mort d'un géant. New York, 14—On vient d'enterrer à Clyde (New Jersey) le célèbre Ruth Goshen, le géant le plus grand que le fameux Barnum ait jamais exhibé. Il avait dix ans, Goshen passait ses hivers à Clyde, petite station de chemin de fer de Pensylvanie, près de New-Brunswick. C'est là qu'il est mort après une maudie de six mois environ.

Pendant tout le temps qu'il fut malade, Goshen avait quatre hommes vigoureux pour le soigner et ils n'ont pu de trop lorsqu'il fallait le transporter hors de son lit et il ne pouvait plus bouger, Goshen, pieds nus, avait une hauteur de sept pieds deux pouces; ses épaules avaient deux pieds six pouces de large, et il pesait 634 livres. D'après des papiers trouvés chez lui, le défunt était né en Egypte et était âgé de soixante-dix ans environ.

A Panama. New York, 14—Il y a eu depuis dix jours quelque agitation sur l'isthme de Panama, en raison des rumeurs venues d'Europe au sujet du canal de Panama et aussi de questions locales. Quoiqu'un grand nombre d'hommes soient sans emploi, les crimes ne se sont pas multipliés. Goshen avait quatre hommes vigoureux pour le soigner et ils n'ont pu de trop lorsqu'il fallait le transporter hors de son lit et il ne pouvait plus bouger, Goshen, pieds nus, avait une hauteur de sept pieds deux pouces; ses épaules avaient deux pieds six pouces de large, et il pesait 634 livres. D'après des papiers trouvés chez lui, le défunt était né en Egypte et était âgé de soixante-dix ans environ.

Le chemin de fer autorisé par ces trois bills devra partir d'un point sur la rivière Ottawa, jusqu'à un autre point sur le fleuve St Laurent près de Québec, ce sera le Northern Central; c'est le premier bill. Le second chemin partira d'un point sur la rivière Chaudières, en face de Québec, et se dirigera jusqu'à Metapedia, ce sera le Eastern Pacific; et le troisième se dirigera de Metapedia jusqu'au bassin de Gaspé, ce sera le chemin de fer de Gaspé.

Jusqu'à là, tout est bien, mais où l'extraordinaire commence, c'est lorsque l'on dit que deux millions et demi de capital souscrit suffiront aux compagnies qui vont construire ces chemins de fer, et qu'aucun des actionnaires ne sera tenu de payer ce capital, qui ne sera composé que de parts distribuées entre les ingénieurs, entrepreneurs et "personnes employées à favoriser l'entreprise."

L'argent nécessaire à la construction du chemin sera prélevé au moyen d'obligations s'élevant à \$20,000 par mille, et ces obligations pourront être émises sur simple location du chemin et production des plans. Belle garantie pour ceux qui achèteront des débetures. Qui leur dira que le chemin sera jamais construit.

Mais la compagnie a d'autres privilèges extraordinaires. Elle pourra posséder des terrains miniers et forestiers, exploiter ces mines et ces forêts, mais ceux qui auront avancé l'argent pour la construction du chemin de fer sur la foi des débetures n'auront aucun recours sur ces mines et ces forêts.

reconnaitre à cause de l'obscurité, et surtout lorsque celui-ci lui a dit : "C'est vous que je veux." Il l'a pris pour un de ces pseudo-réformateurs.

Telle est du moins, l'histoire racontée par MacNeil qui est allé se constituer spontanément prisonnier et corrobore par le témoignage de sa famille et de toutes les personnes qui se trouvaient dans la maison. Ma s'adressant, on dit dans le voisinage que MacNeil était depuis longtemps déjà en fort mauvais termes avec son beau-frère, et on l'accuse ouvertement de l'avoir tué au cours d'une querelle de famille.

UN ROMAN. Les dépêches de Montréal nous donnaient hier les détails de l'arrestation d'un jeune Français nommé Emile Victor Michés, sous la prévention on d'avoir commis un faux au montant de 2,500 francs, à Lyon (France) l'année dernière. Les dépêches qui ont été envoyées depuis ont permis de saisir le malheureux à commettre le délit formant presque un roman.

Il y a environ quatre ans le prévenu était employé dans une étude de notaire à Lyon. Son patron avait été obligé de démissionner, Michés se trouvant à bout de ressources, s'empara d'un coupon de rente qui avait été laissé en dépôt chez son patron et ayant forgé le nom du possesseur, un nommé Antoine Bérichon, se rendit chez un courtier et reçut en échange la somme de 2,500 francs. Personne ne vint réclamer le titre en question et lorsque le notaire alla s'établir en Autriche, le prévenu s'engagea dans le second corps d'armée à Lyon. Il fut promu quelques temps après au grade de lieutenant.

Au commencement de février dernier, celui qui avait succédé à l'ancien patron écrivit à son successeur lui annonçant qu'un nommé Bérichon était venu réclamer un coupon qu'il ne pouvait trouver. Celui-ci le refusa au prévenu. En recevant cette nouvelle, croyant qu'il valait mieux mettre la frontière entre lui et la justice française, il déserta pendant la nuit et se rendit dans une petite ville avoisinant Genève (Suisse). Là, il fit la connaissance d'une jolie fille qu'il épousa un mois plus tard. Croyant que la Suisse n'est pas assez éloignée, les jeunes époux partirent pour Montréal et arrivèrent ici en juin dernier. M. Michés trouva de l'ouvrage chez M. Beaujeu, marchand d'ornements d'église. C'est là qu'il fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait le faux et qu'il avait été obligé de le fabriquer.

Le délit fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'acc